



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre 2019 à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.

Date de convocation du Bureau : 07 novembre 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	9	0	4	4

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, FAYE Jean-Pierre, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CAMBOU Stéphane, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, PLAZANET Mélanie

Absents : DOLLEY Alain, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry

Secrétaire de séance : LENOBLE MONIQUE

FINANCES

Délibération n°71-2019 : Attribution du marché : optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative

Monsieur Le Président rappelle au membre du Bureau Communautaire qu'il a été décidé d'inscrire au budget la réalisation d'une étude pour optimiser le schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étudier l'instauration de la tarification incitative. Cette étude peut être financée par l'ADEME à hauteur de 60%.

Suite à la consultation par procédure adaptée, 5 cabinets d'étude ont fait une offre.

Considérant que l'analyse des offres s'est effectuée conformément aux règlements de la consultation, Monsieur le Président vous informe que le classement final des offres a conduit à retenir le cabinet d'étude suivant :

Terroirs & Communauté – 2194, route de St Etienne de Tulmont – 82 370 Saint Nauphary

Le montant du marché s'élève à 30 755 € HT.

Le plan de financement de cette étude s'établit comme suit

Optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative	
DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT
Réalisation de l'étude	30 755 €
TOTAL	30 755 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20191114-71-2019-DE
Date de transmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

Montant du financement public nécessaire pour le projet demandé :

Optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative		
DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT	TAUX
ADEME	21 528,5 €	70 %
Autofinancement	9 226,5 €	30 %
TOTAL	30 755 €	100,00 %

Pour l'instant, les marchés ne sont pas attribués et l'opération n'est pas matériellement engagée ; A ce stade d'avancée du projet, il convient désormais de déposer officiellement la demande d'aide financière auprès de l'ADEME.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

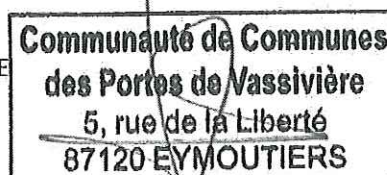
- VALIDER le projet d'étude et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Président à déposer la demande d'aide financière auprès de l'ADEME
- ATTRIBUER le marché pour l'optimisation du schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés et étude préalable à l'instauration de la tarification incitative à la société Terroirs&Communauté pour un montant de 30 755 € HT
- AUTORISER Monsieur le Président à signer les pièces du marché et tout document s'y rapportant
- DIRE que les crédits sont prévus au Budget principal 2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 21/11/2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Le Président



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :